

COMMUNE DE LUCEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Lucey, le 03 juin deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Vincent MARTIN, Maire.

Date de la convocation : 26 mai 2025

Étaient présents : Olivier ANDRÉ, Alain CHRÉTIEN, Elodie DIEUDONNÉ, Vincent MARTIN, Christophe MEHAT, Adeline PIREAUX, Didier POIROT, Marie-France PRÉVOT, Thierry VALENTIN et Mireille VINCENT

Étaient absents et avaient donné pouvoir : Patrick WERNER donne procuration à Vincent MARTIN
Elodie PRINTZ donne procuration à Didier POIROT

Étaient absents : Marie DELEFORTRIE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseiller municipaux présents : 10

Nombre de procurations : 2

Nombre d'absent : 1

Ordre du jour :

Délibérations :

- DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 54 - SÉCURISATION RD192
- DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2025 - SÉCURISATION RD192
- TARIFS CONCESSIONS CAVEAUX CINÉRAIRES
- CRÉATION D'UN POSTE D'AJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE - 20H HEBDOMADAIRE

Informations diverses :

- PUBLICATION DU MARCHÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DE LA TRAVERSE RD192
- QUESTIONS DIVERSES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Vincent MARTIN ouvre la séance à 18h30 et propose Adeline PIREAUX comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriale. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

PROCÈS—VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 09 avril 2025 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Projet : **Aménagement et sécurisation de la traverse – RD192**

Montant total des travaux HT : 336 325 € + Maîtrise d'œuvre 24 216 € = **360 541 HT**

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière auprès du CD54.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de ces demandes de subventions est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Union européenne		
Etat DETR	30 %	100 321.50 €
Etat DSIL		
Etat - autre		
Conseil Régional Grand Est		
Conseil Départemental – AT54 – fonds solidarité communes	Forfait	15 000.00 €
Conseil Départemental – AT54 – aide en faveur des mobilités douces		
Conseil Départemental – amendes de Police	50 % de 141 400 €	70 700.00 €
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)		186 021.50 €
Fonds propres		
Emprunts		174 519,50 €
Sous-total collectivité		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		360 541.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et autres financeurs

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

24/25 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2025 PHASE 1 – SÉCURISATION ET AMÉNAGEMENT RD192

Projet : **Aménagement et sécurisation de la traverse – RD192**

Cette délibération concerne uniquement la demande de subventions de la phase 1.

Phase 1 – 2025 : montant des travaux 264 220 € HT + maîtrise d'œuvre 12 300 € HT (pour le calcul de la DETR 250 000 € des travaux (plafond) et environ 50% de la maîtrise d'œuvre).

Phase 2 – 2026 : montant des travaux 72 105 € HT + maîtrise d'œuvre 11 916 € HT.

Montant total des travaux HT : 360 541 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES DE FINANCEMENT	TAUX	MONTANT HT
Union européenne		
Etat DETR	Phase 1 - 30 % Phase 2 - 30 %	78 690 € 21 631.50 €
Etat DSIL		
Etat - autre		
Conseil régional Grand Est		
Conseil départemental fond solidarité commune	Forfait	15 000 €
Autre – Amendes de police	50% de 141 400€	70 700 €
Autre		
Sous-Total financement public (80 % maximum)		186 021.50 €
Fonds propres		
Emprunts		174 519,50 €
Sous-total collectivité		
TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)		360 541 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération et les modalités de financement ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

25/25 – TARIF CONCESSION CAVEAUX CINERAIRES

Vu la création de 5 caveaux cinéraires dans le cimetière de la commune de Lucey,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, FIXE le prix pour une case à :

- 350 € pour 15 ans
- 700 € pour 30 ans

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

26/25 – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE-20H/HEBDOMADAIRE

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération doit préciser :

- Le grade correspondant à l'emploi créé,
- La durée hebdomadaire,
- La création du poste à temps complet ou non complet.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en raison d'un recrutement sur le poste d'agent d'entretien,

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet à raison de 20/35ème.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/08/2025.

- Filière : technique,
- Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Cadre d'emploi : C

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Publication du marché d'aménagement et de sécurisation de la traverse RD192
- Convention pour la participation financière de la CC2T liée au service de gestion des déchets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45

